

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 Décembre 2021 à 20 H 30

Le Seize Décembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 10 Décembre 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT

Absentes et excusées (Deux) :

- Mme Corinne CHABORD
- Mme Lucie DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le - 3 JAN. 2022

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Délibération n° 2021.072 : Approbation d'une convention avec Monsieur Daniel JOURDY pour l'amarrage d'une péniche dénommée

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que M. SCHMUTT cède sa péniche à quai sur la commune à M. Daniel JOURDY. Il convient donc de faire une nouvelle convention avec ce nouveau propriétaire afin qu'il puisse occuper temporairement le domaine public fluvial en rive droite du Rhône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention à signer avec M. Daniel JOURDY pour l'occupation du domaine public fluvial sur la rive droite du Rhône concernant l'amarrage de la péniche dénommée ZOLA-DALE
- APPROUVE le montant annuel de la redevance à 1 700 €
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous documents relatifs à cette délibération.

Affichage le
10 janvier 2022

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 16 Décembre 2021



Le Maire,
Marc DELEIGUE